

# **CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE**

## **Compte rendu de la séance du 11 mars 2009 à 18h**

### **Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2009.
- Décisions prises en délégation par le Maire.
- Validation du projet de P.L.H. établi par la Communauté de Communes.
- Présentation de l'actualisation du schéma directeur « *Vis ta Mine* ».

---

Présents : Mmes et MM. Pierre GADEA - Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA - Pierre DELAGNES - Lucette ANDRIEU - Jean Louis CALMETTES - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Joël MAUREL - Hélène SOLIS - Jean Paul BOYER - Christian MOURINO - Marcelline FRANCES - Pascal MAZET - Patricia REGNIER - Naïma BEKKADOUR - Odile LAFON - Claude REY - Guy DUMAS - François MARTY - Christian TIEULIE .

Procurations : Mireille ALMANZA à Hélène SOLIS - Annie GIRVAL à Lucette ANDRIEU - Daniel BRAVO à Joël MAUREL - Alex MALIRAT à Jean Paul BOYER - Michel VARA à Pascal MAZET - Evelyne PORTERO à Christian MOURINO - Jacqueline QUERBES à Guy DUMAS - Sonia DIEUDE à Claude REY.

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

---

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 FEVRIER 2009

. Le compte rendu est approuvé mais Madame REY conteste les 74% de réalisation d'investissement mentionnés dans le document lors du vote du compte administratif.

## DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

## SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DECAZEVILLE – AUBIN ACTUALISATION 2008

Monsieur BOYER expose que la démarche engagée en ce début de mandat par la Communauté de Communes du Bassin Decazeville-Aubin a eu pour objectif une réactualisation du schéma de développement du Bassin « VIS TA MINE » élaborée lors des mandatures précédentes.

Le projet largement discuté au sein des différentes commissions de la communauté de communes depuis plusieurs mois a été validé par le Conseil communautaire le 26 février 2009. Le conseil communautaire a souhaité qu'il fasse l'objet ensuite d'une large communication auprès de la population et de tous nos partenaires à la réalisation de cet ambitieux programme et d'une présentation devant chaque conseil municipal des cinq communes du Bassin.

Le contexte de crise économique, les incertitudes liées aux réformes annoncées sur la fiscalité locale et notamment la taxe professionnelle ou celles sur le fonctionnement des collectivités locales (rapport de la commission Balladur) rendent l'exercice de prospective difficile.

Les **objectifs** restent les mêmes :

- rendre le territoire du bassin attractif pour les habitants, les visiteurs, les entreprises et les habitants futurs
- aménager le territoire
- favoriser la création d'emplois
- développer les services à la population

Ils ont été clairement exprimés par la population lors de l'élaboration de l'**Agenda 21 local** :

1. L'accueil et le maintien des jeunes sur le territoire
2. L'image et l'attractivité du Bassin
3. L'emploi et le développement économique
4. Une agglomération dynamique et homogène
5. Accueil du public et liens entre collectivités et citoyens

Mais le niveau de service attendu par la population se renforce, comme en témoigne le succès d'une réalisation récente comme le transport collectif TUB.

Trois grands enjeux se dessinent pour les années à venir :

- les choix politiques en matière d'investissement et de services, et leur implication budgétaire, dans un contexte de baisse des crédits publics, qui pousse à davantage de solidarité financière locale
- la relation entre la Communauté de Communes et les communes du Bassin et la réflexion sur l'intégration de nouvelles compétences communautaires, qui pourrait se traduire par des moyens techniques et des compétences dont la mutualisation apparaît souhaitable
- l'organisation de l'action publique et de l'action conduite en partenariat avec les associations et ceci dans tous les domaines (institutionnels, sociaux, médicaux, culturels, économiques, touristique)

Dans ce domaine de l'organisation, il convient de rappeler un principe de base déjà présent dans le schéma de développement adopté en 2002 : *créer une réelle ville équilibrée de 17 000 habitants, offrir les conditions de l'équilibre et du développement durable orientées vers les habitants du Bassin et attractive pour de nouvelles populations et activités.* .

Ceci demande plus que jamais une bonne lisibilité de la politique de la communauté et en particulier de faire le lien entre l'Agenda 21 et la politique générale de développement qui suivent la même logique. La politique de la communauté de communes applique les principes du développement durable. Il n'y a pas deux politiques « une durable et l'autre pas », mais une seule.

Cette politique s'inscrit dans une mise en perspective à l'échelon du Pays Rouergue Occidental. Ainsi comme la convention du Pays du Rouergue occidental,

**VIS TA MINE - SCHEMA ACTUALISE -2008-2014** s'organise autour de 4 axes :

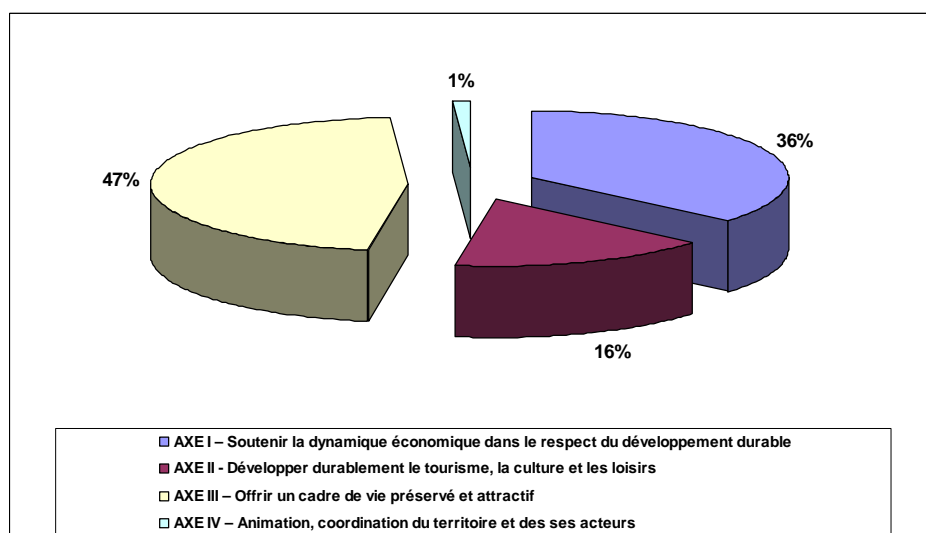
**AXE 1 – SOUTENIR LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DANS LE RESPECT DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**AXE 2 - DEVELOPPER DURABLEMENT LE TOURISME, LA CULTURE ET LES LOISIRS**

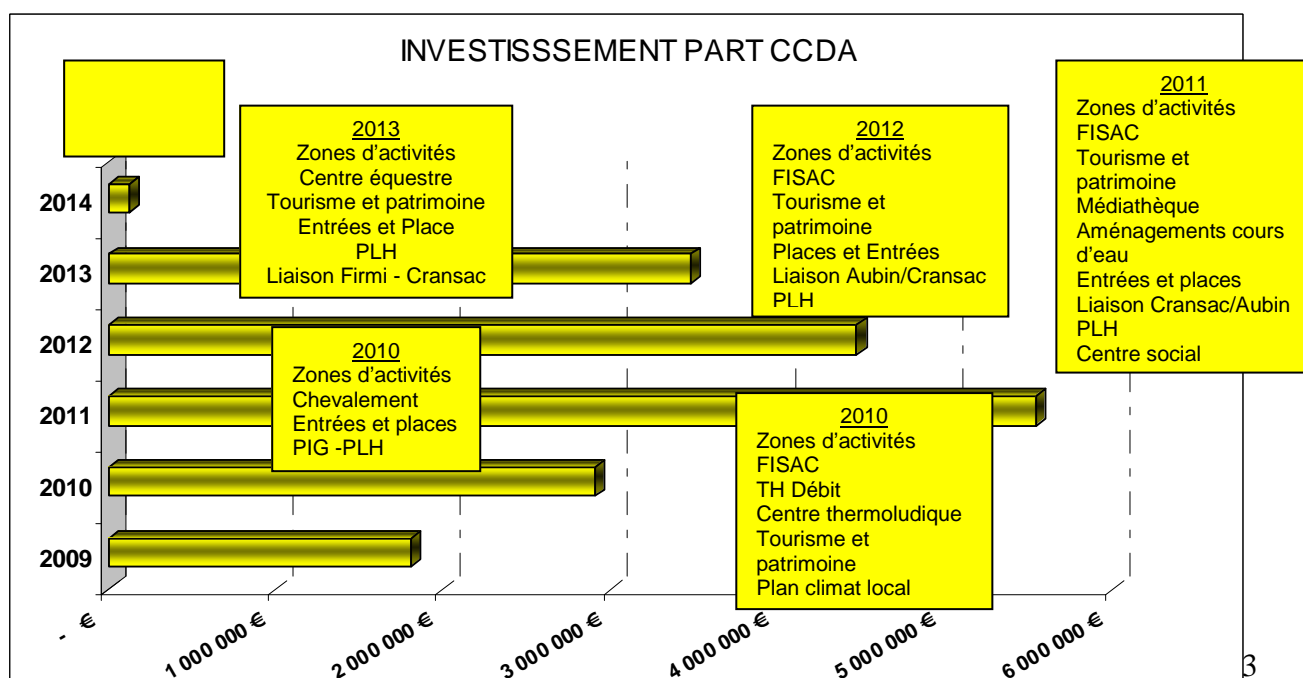
**AXE 3 – OFFRIR UN CADRE DE VIE PRESERVE ET ATTRACTIF**

**AXE 4 – ANIMATION, COORDINATION DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS**

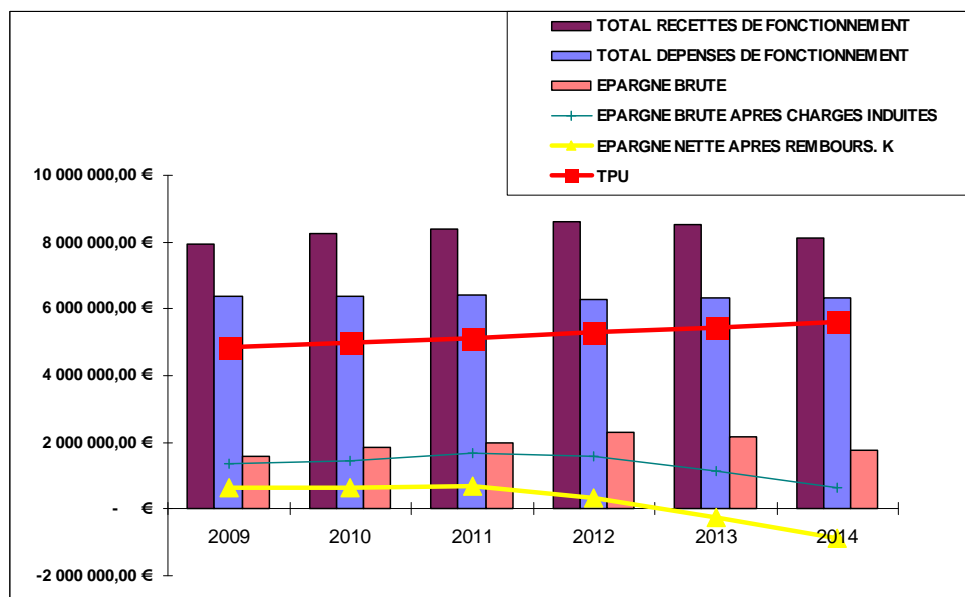
Chacun de ces axes se décline en mesures et actions. Actions qui se recoupent avec celles de l'Agenda 21 du Bassin.



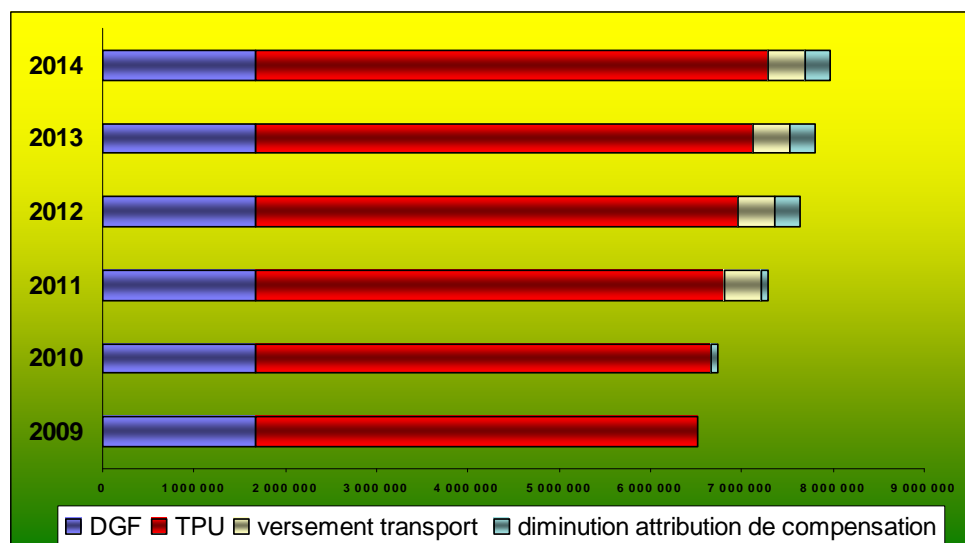
C'est un programme de près de 69 millions d'€ dont 23 à charge de notre collectivité. Il faudra toute notre énergie pour mobiliser les partenariats possibles.



C'est un projet réaliste qui mobilise toutes les ressources du territoire :



qui repose sur des moyens financiers qui présentent toutefois un certain niveau d'incertitude lié aux annonces et décisions gouvernementales (modification des règles de calcul de la TP, réforme de la fiscalité, réforme de l'intercommunalité, ...) parfois précipitées et sans réelle analyse des conséquences pour la pérennité des actions mise en œuvre au niveau local.



A la suite de cet exposé Monsieur MARTY demande si le haut débit mentionné dans le schéma directeur est en synergie avec les travaux du Conseil Général et de la Région, ce que confirme Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la zone du centre il reproche que ce problème n'ait pas été pris à bras le corps et demande la date de commencement des travaux ; Monsieur le Maire explique que la communauté a donné mandat à un bureau d'étude qui est chargé de faire avancer le dossier.

Monsieur Marty se demande si la modèlerie est le lieu idéal pour implanter l'office de tourisme ; monsieur le Maire rappelle que pour ce dossier il a été fait appel à un spécialiste.

## VALIDATION DU PROJET DE PLH ETABLI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Laurent GINESTE, ingénieur responsable de l'urbanisme à la communauté de communes présente le P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) d'une durée de 5 ans, qui doit être validé par les 5 communes membres de la communauté.

Un diagnostic de l'existant a été établi et a permis de proposer **3 grandes orientations** :

- Une démarche environnementale forte
- La reconquête des centres villes
- Améliorer le cadre de vie

Le **programme d'actions**, qui résulte du diagnostic et des orientations proposées, se décompose en **4 axes** :

- Axe 1 : requalifier l'espace urbain
- Axe 2 : améliorer la qualité des logements et résorber l'insalubrité
- Axe 3 : connaître et prévenir les situations difficiles de logements
- Axe 4 : animer la politique locale de l'habitat

A la suite de cette présentation le conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît la pertinence de ce document de travail

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour (Monsieur Tieulié déclarant que son groupe, isolé et non intégré à la communauté, ne participe pas au vote) valide le projet de PLH établi par la Communauté de Communes.

Séance levée à 20h 15